



**Direction Générale  
de l'Offre de Soins**

# Programme hôpital numérique

**N° 05**  
Décembre  
2013



## LA LETTRE D'INFORMATION

### EDITORIAL

A l'occasion de la présentation de la Stratégie Nationale de Santé le 23 septembre dernier, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a renouvelé l'engagement pris par le gouvernement d'**investir en faveur du développement et de la modernisation des systèmes d'information** (SI), leviers majeurs de la réussite de la transformation de notre système de santé.

Cet engagement s'est traduit dans le domaine des SI hospitaliers par **le lancement opérationnel du volet « financement » du programme hôpital numérique** le 4 juin 2013. Depuis cette date, les établissements sanitaires, avec le soutien des Agences Régionales de Santé (ARS), ont intensifié leurs efforts pour atteindre les indicateurs des pré-requis, et être ainsi en mesure de candidater au volet « financement » du programme.

Ce sont donc **9.807.800€ qui vont être délégués pour financer les 40 établissements de santé sélectionnés par les ARS**, dont 5.175.415€ en amorçage et 4.632.385€ conditionnés à l'atteinte des cibles d'usage.

La **cinquième lettre d'information du programme hôpital numérique** fait le point sur les premiers projets financés dans le cadre du volet « financement » du programme et réalise un focus sur l'atteinte par les établissements de santé des indicateurs des pré-requis HN.

Bonne lecture !

**Jean Debeaupuis,**  
Directeur général de l'offre de soins

**VOLET "FINANCEMENT" : POINT SUR LES**  
**PREMIERS PROJETS "HOPITAL NUMERIQUE" FINANCES EN**  
**2013**

Suite au lancement du volet « financement » du programme hôpital numérique avec la publication de [l'instruction DGOS/PF/MSIOS/2013/225 du 4 juin 2013](#), 270 établissements de santé ont initialisé leur dossier de candidature dans [l'outil en ligne DIPISI](#).

Parmi ces dossiers, **40 établissements de santé répartis dans 9 régions distinctes** (Aquitaine, Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de la Loire, Picardie, Rhône-Alpes) ont d'ores et déjà été sélectionnés et bénéficieront d'un financement « Hôpital numérique » en amorçage ou à l'usage dès le second semestre de l'année 2013. C'est ainsi 9.807.800€ (5.175.415€ en amorçage et 4.632.385€ conditionnés à l'atteinte des cibles d'usage) qui vont être alloués.

Les établissements de santé financés à l'usage couvrent l'ensemble des domaines HN. Ils se répartissent comme suit :

- D1 - Résultats d'imagerie, de biologie et d'anapath : 10 projets
- D2 - Dossier patient informatisé et interopérable : 7 projets
- D3 - Prescription alimentant le plan de soins : 25 projets
- D4 - Programmation ressources et agenda patient : 17 projets
- D5 - Pilotage médico-économique : 19 projets

Dès à présent, les établissements de santé remplissant les conditions nécessaires et le souhaitant peuvent candidater au volet « financement » en déposant leur dossier en ligne via [l'outil DIPISI](#), après son initialisation par l'ARS.

Retrouvez plus d'informations sur le volet « financement » dans l'instruction susvisée ou sur l'espace Internet du programme.

**AGENDA DU PROGRAMME**

**Novembre 2013**

- ❖ Sélection des premiers projets HN dans le cadre du volet « financement »
- ❖ Publication du cahier des charges de l'appel à projet « Territoire de soins numérique »
- ❖ Publication du référentiel de compétences SI des métiers de la DSIO et utilisateurs

**Décembre 2013**

- ❖ Publication de l'outil d'analyse des écarts entre les compétences SI attendues et disponibles

**1<sup>er</sup> trimestre 2014**

- ❖ 14 janvier – COPIL n°10
- ❖ Publication du référentiel de bonnes pratiques des éditeurs de solutions de production de soins
- ❖ Sélection des projets régionaux « Territoire de soins numérique »
- ❖ Etude sur la déclinaison du programme hôpital numérique aux niveaux régional et local

**FOCUS SUR L'ATTEINTE DES INDICATEURS DES PRE-REQUIS DU PROGRAMME HOPITAL**  
**NUMERIQUE**

***- Analyse de l'atteinte des indicateurs des pré-requis Hôpital numérique***

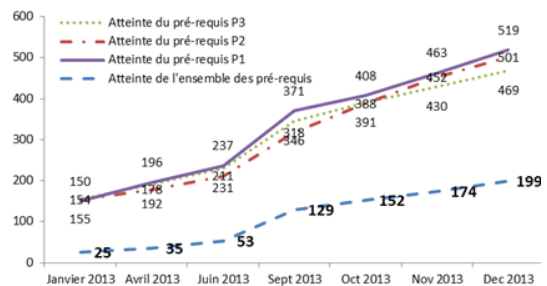
Suite à l'instruction n°DGOS/PF/MSIOS/2012/347 du 25 septembre 2012, les établissements de santé doivent remonter dans l'observatoire des systèmes d'information de santé (oSIS) des informations sur leur SI, dont la valeur des indicateurs HN. Sur la base des données déclarées, **la DGOS suit chaque mois l'évolution de l'atteinte des indicateurs HN.**

Au mois de décembre 2013, **1789 structures** toutes catégories confondues (soit 52,4 % des établissements référencés dans l'oSIS) ont commencé à renseigner les indicateurs des pré-requis, dont **1226** en ont complété l'intégralité.

Parmi ces établissements de santé :

- **199** ont déclaré avoir atteint 100% des pré-requis (5 CHU, 28 CH, 1 CLCC, 12 ESPIC et 153 privés)
- **519** ont déclaré avoir atteint les indicateurs du pré-requis P1. identités / mouvements
- **501** ont déclaré avoir atteint les indicateurs du pré-requis P2. fiabilité/disponibilité
- **469** ont déclaré avoir atteint les indicateurs du pré-requis P3. confidentialité

**Evolution de l'atteinte des indicateurs des pré-requis  
(toutes catégories d'établissements confondues, en nombre)**



L'analyse du niveau d'atteinte des indicateurs HN par les établissements de santé montre que les indicateurs des pré-requis posant le plus de difficultés (atteints par 49,9% des structures en moyenne) sont :

- **Référentiel unique d'identités des patients : exigence relative à l'intégration de l'INS – P1.1**
- **Existence d'un plan de reprise d'activité (PRA) du SI formalisé – P2.1**
- **Définition d'un taux de disponibilité cible des applications et mise en œuvre d'une évaluation de ce taux – P2.2**

Les échanges conduits avec les établissements montre que ceux-ci ont une interprétation élevée des attendus du programme HN vis-à-vis de ces indicateurs, lesquels sont décrits dans les fiches pratiques de la boîte à outil mise à la disposition par la DGOS pour accompagner les établissements dans l'atteinte des pré-requis HN :

- **Fiche pratique 3 – Plan type d'un PRA du SI** : description des éléments qu'il convient d'intégrer dans le PRA pour atteindre l'indicateur du pré-requis P2.1 (i.e. procédures de redémarrage des applications, récupération des données, information des utilisateurs en cas de panne) ;
- **Fiche pratique 4 – Exemple de méthode d'évaluation des taux de disponibilité des applications** : indication d'une méthode d'évaluation du taux de disponibilité des applications.

### **- L'interview : l'accompagnement des établissements de santé à l'atteinte des indicateurs Hôpital numérique en PACA**



**Le point de vue de Laurent Simon, Chargé de mission Systèmes d'Information, ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)**

### **Comment le programme hôpital numérique a-t-il été décliné au niveau de la région PACA ?**

Un indicateur HN a été intégré dans les CPOM qui ont été signés avec les établissements de santé – chaque signataire doit **atteindre l'ensemble des indicateurs des pré-requis HN**. Un indicateur relatif à **l'alimentation et la mise à jour de l'oSIS** a également été intégré.

### **Comment avez-vous préparé le lancement opérationnel du volet "financement" au sein de l'ARS PACA ?**

Nous avons tout d'abord mené une enquête sur l'atteinte des indicateurs des pré-requis HN sur la base des données déclarées par 152 établissements de santé de la région dans l'oSIS au premier semestre 2013. Cet état des lieux nous a permis de préparer un plan d'accompagnement adapté aux difficultés qu'ils rencontrent sur les pré-requis.

Des actions de communication sont également menées en direction des établissements de santé sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre du programme, à l'instar de [la journée d'information organisée le 7 octobre dernier](#).

Enfin, le rôle de chaque institutionnel au niveau régional a été défini. L'ARS met en œuvre le dispositif d'accompagnement des établissements de santé de la région à l'atteinte des pré-requis et des cibles – le CGS e-santé PACA l'accompagne dans cette mission.

## Quelles actions sont envisagées en région PACA pour accompagner les établissements de santé dans leur démarche de candidature et mise en oeuvre du programme hôpital numérique ?

Un dispositif d'accompagnement à l'atteinte des indicateurs HN a été élaboré au niveau régional sur la base des besoins exprimés par les établissements de santé – ce dispositif s'articule notamment autour de :

- la diffusion et l'assistance à l'utilisation de méthodes et outils d'accompagnement élaborés par le national ;
- l'accompagnement individualisé d'établissements en difficulté pour l'atteinte du premier palier HN ;
- l'appui de projets de mutualisation favorisant l'atteinte des pré-requis du programme ;
- le recueil et la capitalisation des expériences des établissements et de la diffusion de bonnes pratiques ;
- la vérification de données relatives aux indicateurs des pré-requis et cibles d'usage remontées ;

La région PACA va consacrer **34,4 millions d'euros à la mise en œuvre du programme hôpital numérique.**

Retrouvez toute l'actualité du programme hôpital numérique sur l'espace dédié du site Internet du ministère en charge de la santé, accessible à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/le-programme-hopital-numerique.html>

*Comité éditorial : Ont participé à l'élaboration de cette cinquième lettre d'information les équipes de la DGOS (Mission Systèmes d'Information des acteurs de l'Offre de Soins et Pôle Communication), les membres de l'équipe projet hôpital numérique (ANAP, ASIP Santé, ARS Île de-France, DSSIS du ministère chargé de la santé), ainsi que M. Laurent Simon (Chargé de mission Systèmes d'Information, ARS PACA)*

*Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la liste de diffusion de la lettre d'information du programme hôpital numérique.*

*Si vous souhaitez vous abonner à la lettre d'information du programme hôpital numérique, merci de renseigner le formulaire d'abonnement disponible au lien suivant : [S'abonner à la lettre d'information du programme hôpital numérique](#)*

*Au contraire, si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre d'information du programme hôpital numérique, cliquez sur le lien suivant : [Se désabonner de la lettre d'information du programme hôpital numérique](#)*